

GODEFROY DE VIEUXPONT (Vieux-Pont), JOSEPH, interprète, traiteur, capitaine de milice, né à Trois-Rivières le 20 juillet 1645, sixième enfant de Jean Godefroy* de Lintot et de Marie Leneuf, décédé vers 1716. Le gouverneur Huault* de Montmagny avait été son parrain.

En 1649, son oncle, le sieur Michel Leneuf* Du Hérisson, avait obtenu la concession du fief de Vieuxpont : « une lieue de terre le long du fleuve Saint-Laurent, à l'endroit des Trois-Rivières, en remontant ledit fleuve, sur cinq lieues de profondeur dans lesdites terres et lieux non concédés ». Leneuf fit don de ses terres à son neveu dans un acte sous seing privé le 15 novembre 1667. Le nouveau seigneur rendit foi et hommage à Québec, le 7 juillet 1668.

Frontenac [Buade*] permit à Vieuxpont d'agrandir sa seigneurie en lui accordant une nouvelle concession, le 23 août 1674. Celle-ci consistait en 15 arpents, comprenant le territoire s'étendant « de la 3^e à la 4^e rivière ». Il rendit foi et hommage le 26 août 1677.

Le 14 novembre 1674, Frontenac suggéra au ministre de la Marine de nommer des interprètes pour les langues huronne et algonquine : « Les deux cents écus que l'on m'a dit que MM. de la compagnie ont affectés à l'office de grand maître des eaux et forêts, qui me paraît, pour le présent, une charge fort inutile en ce pays, seraient mieux employés à cet usage et n'augmenteraient pas leurs dépenses. Si vous approuviez ce que je propose, les sieurs LeMoyne et Vieux-Pont y seront très propres ».

Apparemment, Vieuxpont, fort de l'amitié de Frontenac, pratiquait la traite illégalement ; c'est du moins l'accusation que porte l'intendant Duchesneau* auprès de M. de Seignelay [Colbert]. Lors de la conférence du gouverneur avec les Outaouais, à Montréal, en septembre 1682, Vieuxpont lui servit d'interprète. Il s'agissait d'instaurer la paix entre les Indiens et de les inciter à commercer avec les Français. Mais déjà Frontenac avait été rappelé et remplacé par La Barre [Le Febvre*]. Le 10 octobre, celui-ci tenait à Québec une « consulte » des notables à laquelle Vieuxpont assista. On y décida de manifester une attitude très énergique à l'égard des Iroquois. Ce fut l'origine des guerres désastreuses qui marquèrent le régime de La Barre.

Le 12 novembre 1682, le nouveau gouverneur revenait sur une idée de son prédécesseur : « Une des personnes qui est la plus nécessaire au service du Roi en ce pays est un interprète des diverses langues des Sauvages et dont on ne saurait Presque se passer en l'état où sont les affaires. Il y a ici un gentilhomme nommé M. de Vieux-Pont qui les entend toutes et les parle bien. Il serait juste que le Roi lui accordât l'entretien que l'on donne aux capitaines des compagnies comme réformés, afin que M. l'intendant et moi nous en puissions servir plus librement et le détourner de ses affaires sans scrupules ».

Lors de l'expédition de Denonville [BRISAY] contre les Tsonnontouans en 1687, Vieuxpont était capitaine de milice de Trois-Rivières. Il commandait une compagnie formée de colons de la région trifluvienne. Au siège de Québec, en 1690, il fut victime du feu des navires anglais. Une narration de l'époque dit : « Le sieur de Vieuxpont eut son fusil emporté du mesme coup et en eut le bras démis ».

Il avait épousé à Trois-Rivières, le 21 octobre 1675, Catherine, fille de Maurice Poulin* de La Fontaine et de Jeanne Jallot. Dix enfants naquirent de cette union. Vieuxpont serait décédé vers 1716.

HERVÉ BIRON

Coll. de manuscrits relatifs à la N.-F., I : 524.— Correspondance de Frontenac (1672–1682), *RAPQ*, 1926–27 : 76.— É.-Z. Massicotte, Inventaire des actes de foi et hommage conservés aux archives judiciaires de Montréal, *RAPQ*, 1921–22 : 102.— P.-G. Roy, *Inv. concessions*, I : 286s. ; Claude de Bonnault, Le Canada militaire, *RAPQ*, 1949–51 : 519.— P.-G. Roy, *La famille Godefroy de Tonnancour* (Lévis, 1904).— Sulte, *Mélanges historiques* (Malchelosse), XI : *passim*.

Bibliographie générale

© 1969–2025 Université Laval/University of Toronto